

22 MOBILITY

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros,
Siège social : 121 Rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt
919 161 711 RCS NANTERRE
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE du 20 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Mai, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social et des droits de vote, se sont réunis par acte sous seing privé conformément aux dispositions statutaires et à l'article L.227-9 du Code de commerce.

Étaient présents ou représentés :

- Monsieur Charles POMMAREDE, né le 06 février 1980 à Versailles, de nationalité française, demeurant 94 rue Denfert Rochereau – 92100 Boulogne-Billancourt.
- Monsieur Samir BENNANI, né le 01 mai 1976 à Casablanca, de nationalité marocaine, demeurant Villa 603 – Casablanca (Maroc).

ORDRE DU JOUR :

1. Modification de la date de clôture de l'exercice social, actuellement fixée au 30 septembre, pour la porter au 31 décembre de chaque année.
2. Modification de l'article des statuts relatif à l'exercice social.
3. Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION : Modification de la date de clôture de l'exercice social

Les associés décident de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société, actuellement fixée au 30 septembre, pour la porter au 31 décembre de chaque année. En conséquence, l'exercice en cours, ouvert le 1er octobre 2024, sera exceptionnellement clôturé le 31 décembre 2025, soit une durée de 15 mois.

L'article 23 des statuts relatif à l'exercice social est modifié comme suit :

« Article 23 – Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, l'exercice en cours ouvert le 1er octobre 2024 se terminera le 31 décembre 2025. »

DEUXIÈME RÉOLUTION : Pouvoirs

Les associés donnent tous pouvoirs au président de la Société ou à toute personne munie d'un pouvoir spécial à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt nécessaires à l'exécution des présentes décisions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à [heure à compléter].

Fait à Boulogne-Billancourt, le [date à compléter],
En autant d'exemplaires que de parties.

Signatures des associés :

Charles POMMAREDE

Samir BENNANI

